

# Règlement du jeu « Battle nouvelle collection" »

## **Article 1. Société(s) Organisatrice(s).**

La Société AFIBEL, dont le siège social se situe 11 rue du Grand Ruage à Villeneuve d'Ascq (59650) inscrite au registre des commerces et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 314 360 041, ci-après dénommée Société Organisatrice, organise un jeu intitulé « Battle nouvelle collection ».

Le Jeu se déroulera ( dates et heure en France métropolitaine):

- du 13/09/2022 à 10heures.
- au 12/10/2022 à 00h inclus.

Ce Jeu est sans condition d'achat.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent Jeu.

Ce jeu se déroulera exclusivement sur le site internet d'afibel : <https://adbx.io/battlenouvellecollection>

Art 2/ Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France à l'exception du personnel d'afibel et de sa famille. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 2. Les Participants.**

Le présent Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure avec accord d'un représentant légal à peine de nullité, ayant sa résidence principale en France métropolitaine (Corse incluse).

Ne peuvent pas participer au présent Jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 10 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à sa dotation ; sans qu'il puisse demander une quelconque indemnisation à la Société Organisatrice.

LA PARTICIPATION A CE JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE, ENTIERE ET IRREVOCABLE DU PRESENT REGLEMENT ET DE SES EVENTUELS AVENANTS OU MODIFICATIONS.

La participation à ce Jeu implique une attitude loyale. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon fonctionnement du Jeu.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant. Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant sans préjudice des éventuels recours que la société Organisatrice pourrait avoir.

Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

### **Article 3. Modalités de participation.**

Pour participer :

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat excepté pour les frais de connexion qui restent à la charge du participant. Les chances de gagner avec ou sans commande sont identiques.

Pour participer à ce jeu, il faut se connecter sur <https://adbx.io/battlenouvellecollection>, choisir sa tenue préférée parmi les 6 looks proposées à travers 3 battles puis compléter le formulaire d'inscription et l'ensemble des champs obligatoires (notamment civilité, nom, prénom, adresse électronique).

Toute participation reçue par téléphone, courrier ou par courriel sera rejetée. Toute participation incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera sa nullité, Afibel se réservant le droit de procéder à toute vérification utile pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant. Une réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse électronique invalide et/ou incorrecte.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu pendant toute sa durée. Afibel se réserve le droit d'écarter du jeu tout participant ne respectant pas une ou plusieurs dispositions du présent règlement. Afibel se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à l'impartialité du jeu.

La Société Organisatrice garde la possibilité, à tout moment, de modifier la durée du jeu, d'en reporter la date, d'en modifier les conditions ou de l'annuler sans que les participants ne

puissent engager la responsabilité de la Société Organisatrice de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier ou annuler, partiellement ou totalement, à tout moment sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ou demander une indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 4. Les dotations**

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Les dotations sont les suivantes :

- Dotations gagnants : 3 bon d'achats d'une valeur de 80€ à valoir sur toute la collection Afibel sans minimum d'achat et jusqu'au 12/12/2022. Ces bons d'achats n'excluent pas le paiement des frais de port et de livraison.
- Dotations perdant : Autant d'offres promotionnelles composées d'une réduction de 25 % pour 60 euros d'achats que de participants. Ces offres promotionnelles sont valables uniquement sur internet et sur toute la nouvelle collection Afibel en cours jusqu'au 12/12/2022. Ces offres promotionnelles n'excluent pas le paiement des frais de port et de livraison.

Les dotations seront attribuées par les mécaniques suivantes :

A l'issu de la clôture du Jeu, la Société Organisatrice procédera au tirage au sort de 3 gagnant(s) parmi les candidatures valides.

Pour se faire,

- la Société Organisatrice procédera elle-même au tirage au sort grâce à un outil de tirage au sort automatique.

Les Dotations ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter sa dotation, ou y renoncer irrémédiablement sans compensation d'aucune sorte.

Toutes les images ou illustrations des dotations utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Chaque dotation sera remise au gagnant ainsi désigné au maximum [2] mois après la date de clôture.

Dans le cas où un gagnant ne se manifesterait pas dans les [1] mois après avoir été averti de son gain, la dotation, alors disponible serait remis à une œuvre de bienfaisance, ou ferait l'objet d'un 2e tirage au sort parmi les participations valides enregistrées.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Art 6/ La procédure du jeu est la suivante : parmi tous les participants ayant rempli les conditions du jeu, un code chance correspondant au bon d'achat de 80 euros sera attribué de façon aléatoire à un participant du 26/01/2022 9 heures 00 au 28/02/2022 minuit inclus. Ce code chance permettant de bénéficier des bons d'achats de 80 euros sera envoyé à chacune des 4 gagnants par mail à l'adresse qu'il aura indiqué sur son formulaire d'inscription. Toute commande enregistrée sans le code remis par mail dans le cadre de ce jeu ne pourra en aucun cas faire l'objet de la dotation. L'instant gagnant qui déclenche l'attribution de la dotation à un participant est prédéterminé de façon aléatoire. Est ainsi déclaré gagnant, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant. Si aucun participant ne joue à ce moment, sera alors déclaré gagnant le premier participant qui jouera après cet instant gagnant. Tous les autres participants, ayant rempli les conditions du jeu recevront à la fin du jeu un code chance permettant de bénéficier de l'offre promotionnelle de 25% sur 60 euros. Toute commande enregistrée sans le code remis par mail dans le cadre de ce jeu ne pourra en aucun cas faire l'objet de l'offre.

Art 7/ Afibel ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu (ou ses modalités) devait être en partie ou totalement modifié ou annulé. Afibel ne pourrait également encourir aucune responsabilité de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Aucune indemnité ne serait alors exigible.

Art 8/ Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Art 9/ Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez :

- d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, que nous traitons ;
- du droit de demander l'effacement des données personnelles vous concernant, que nous conservons, sauf dérogation légale ;
- de faire rectifier les données personnelles inexactes vous concernant et /ou de faire compléter les données personnelles incomplètes ;
- de demander la limitation du traitement de vos données ;
- du droit à la portabilité des données que vous nous avez fournies dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous ;

- du droit de définir des directives relatives au traitement de vos données après votre décès.

Enfin, vous disposez du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour motif légitime, lorsque le traitement intervient sur le fondement de l'intérêt légitime d'AFIBEL, tel que visé à l'article 6 (1) f du règlement européen. Vous disposez également du droit d'opposition au traitement des données personnelles que vous nous aviez communiquées sur la base de votre consentement, tel que visé à l'article 6 (1) a du règlement européen. Cette opposition peut intervenir à tout moment sans que cela ne remette en cause le traitement réalisé préalablement.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en écrivant à : AFIBEL - Service clientèle - 59677 Roubaix Cedex 2 ou par courriel à [serviceclient@afibel.net](mailto:serviceclient@afibel.net) et en joignant une copie de votre pièce d'identité. AFIBEL s'engage à vous répondre dans les 30 jours à compter de la réception de votre demande. Si vous ne souhaitez pas être contacté par téléphone par des sociétés dont vous n'êtes pas client, vous pouvez vous inscrire sur <http://bloctel.gouv.fr> AFIBEL et ses collaborateurs s'attachent tous les jours au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles.

Si vous aviez des remarques à formuler ou si malencontreusement, nous n'avions pas été au rendez-vous de vos attentes, nous vous invitons à vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) du Groupe DAMARTEX dont AFIBEL fait partie à l'adresse DAMARTEX - A l'attention du DPO- 160 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX ou par courriel à [dpo@damartex.com](mailto:dpo@damartex.com). Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL, à l'adresse : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07.

Art 10/ Une copie du présent règlement sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à Afibel 59677 Roubaix cedex 2. Afibel remboursera à toute personne qui en fera la demande les frais d'envoi postaux engagés pour expédier le règlement.

Art 11/ Aucun renseignement ne sera donné par téléphone ou quel qu'autre mode que ce soit par Afibel et/ou la SELARL Millois, Spatari et Cornéli